

Référence : C.N.102.2017.TREATIES-XXI.6 (Notification dépositaire)

CONVENTION DES NATIONS UNIES SUR LE DROIT DE LA MER  
MONTEGO BAY, 10 DÉCEMBRE 1982

PAYS-BAS : DÉSIGNATION DE CONCILIEURS EN VERTU DE L'ARTICLE 2 DE  
L'ANNEXE V ET DÉSIGNATION D'ARBITRES EN VERTU DE L'ARTICLE 2 DE L'ANNEXE VII  
DE LA CONVENTION <sup>1</sup>

Le Secrétaire général de l'Organisation des Nations Unies, agissant en sa qualité de  
dépositaire, communique :

L'action susmentionnée a été effectuée le 14 février 2017.

(Traduction) (Original : anglais)

Désignation de conciliateurs :

Professeur Dr Liesbeth Lijnzaad, Conseillère juridique, Ministère des Affaires Etrangères  
Professeur Dr René Lefeber, Conseiller juridique adjoint, Ministère des Affaires Etrangères

Désignation d'arbitres :

Professeur Dr Liesbeth Lijnzaad, Conseillère juridique, Ministère des Affaires Etrangères  
Professeur Dr Alex Oude Elferink, Directeur, Institut néerlandais du droit de la mer

Retrait à titre d'arbitre :

Professeur Dr Adriaan Bos  
Professeur Dr Barbara Kwiatkowska

Le 20 février 2017



<sup>1</sup> Voir notification dépositaire C.N.214.1996.TREATIES-9/7 du 19 juillet 1996  
(Ratification : Pays-Bas).

À l'attention des Services des traités des Ministères des affaires étrangères et des organisations internationales concernés. Les notifications dépositaires sont publiées uniquement en format électronique. Elles sont mises à la disposition des missions permanentes auprès des Nations Unies sur le site Internet de la Collection des traités des Nations Unies à l'adresse <http://treaties.un.org>, sous la rubrique "Notifications dépositaires (CNs)". En outre, les missions permanentes et toute autre personne intéressée peuvent s'inscrire aux "Services automatisés d'abonnement" pour recevoir les notifications dépositaires par courrier électronique, qui sont également disponibles à l'adresse [https://treaties.un.org/Pages/Login.aspx?lang=\\_fr](https://treaties.un.org/Pages/Login.aspx?lang=_fr).